

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 11

Artikel: La société de Tir du Marchairuz (1848-1898)
Autor: Lugin, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pifiés) promettent que si l'occasion s'en présente, ils rempliront fidèlement les obligations qui découlent du lien fédéral. (*Bern verlangt es möchten sich die jenigen Orte, die es bisher noch nicht gethan, über den Schirm seiner Landschaft Waadt erklären; worauf die bezüglichlichen Orte versprechen auf eintretenden Fall, alles laut eidgenössischen Bünden getreulich zu erstatten*)¹.

(*A suivre*).

B. DUMUR.

LA SOCIÉTÉ DE TIR DU MARCHAIRUZ

(1848-1898)

(SUITE ET FIN)

Ici, nous rapportons, année par année, les faits et événements les plus saillants de la Société dont nous esquissons les annales, dès le 18 juillet de l'année 1871. Ce jour-là une assemblée générale se réunit au Marchairuz, mais elle ne fut accompagnée ni d'un tir, ni d'une fête, que l'on renvoya encore à 1872. Cette décision se justifiait par divers motifs. Tout d'abord, dans l'été de 1871, beaucoup de tireurs se rendirent au tir de Mâcon, spécialement offert aux Suisses. Ensuite, les expériences des récentes campagnes imposaient à l'armement du soldat et à l'art du tir des exigences nouvelles, qui entraînaient à des dépenses que la Société du Marchairuz était peu en état de supporter. Le stand réclamait d'ailleurs d'urgentes réparations; il fallait, ainsi que nous l'avons dit, que la ligne de tir fût prolongée, pour qu'elle répondît aux besoins du jour. La commune de Bière, sur la propriété de laquelle le stand était placé, paraissait

¹ *Recès fédéraux*, t. VI (II), p. 377.

disposée à accorder les facilités nécessaires. Mais des empêchements d'une autre nature vinrent se mettre en travers de réformes désirées et décidées, ajournées néanmoins par la force des choses. Les jeunes membres de la Société se sentaient du reste attirés par d'autres genres d'exercices, qui offraient moins de difficultés que le tir proprement dit. En outre, les règlements militaires tendaient déjà alors à diminuer l'indépendance des sociétés de tir, en les soumettant à une organisation plus conforme à la centralisation de l'armée. Enfin, un malaise général se faisait sentir dans le monde de l'industrie, et une crise horlogère qui se manifestait à La Vallée de Joux provoqua dans cette contrée une regrettable émigration vers d'autres lieux plus favorisés.

C'est dans cet état d'incertitude et de temporisation que s'écoula la période décennale de 1872 à 1882.

Chaque été cependant ramenait la fête du Marchairuz, avec son tir du samedi et du dimanche matin, sauf 1882, qui n'eut le sien qu'une demi-journée, le dimanche avant midi. D'indispensables réparations furent faites au stand, une station télégraphique fut établie, avec communication sur les lignes de Gimel-Bière d'un côté et du Brassus de l'autre. Mais soudainement une crise financière intense, conséquence de la crise industrielle, dont souffraient les populations de La Vallée de Joux, vint suspendre toutes les améliorations projetées. L'enthousiasme qui avait animé la Société du Marchairuz dans sa période de prospérité allait s'affaiblissant. Le besoin des habitants des deux versants du Jura de se tendre la main par-dessus la montagne cédait à d'autres besoins plus immédiats, plus impérieux. Les sociétés musicales, qui apportaient dans les fêtes célébrées à l'Asile un élément indispensable d'art et d'entrain, étaient elles-mêmes ébranlées par la dureté des temps et décimées par le départ de beaucoup de leurs membres. Enfin, la musique militaire, supprimée officiellement par la réorganisation

fédérale de 1874, et réduite à ses seules ressources, ne fut plus en situation d'offrir son concours aux fêtes annuelles, comme elle l'avait fait avec tant de succès dans le passé.

De 1882 à 1887, les assemblées furent régulièrement convoquées ; le Comité, très actif, cherchait par tous les moyens en son pouvoir à maintenir l'existence et la prospérité d'une institution qui avait eu ses jours glorieux, mais qui, faute d'intérêt, était menacée de disparition. Malheureusement, les hommes dévoués, qui avaient présidé à sa fondation, le colonel Auguste Audemars entre autres, n'étaient plus là pour lutter contre le découragement. En 1886, quelqu'un osa même prononcer le mot de dissolution. La chose était pourtant prématurée, car les affaires paraissaient retrouver un peu de sécurité. On élaborait un programme de tir pour 1888, un projet d'éloignement de la butte et une révision des statuts occupèrent le Comité. Celui-ci, à diverses fois, se transporta au Marchairuz, examina l'état du matériel et du bâtiment, et entreprit même quelques réparations, dans le but de rendre à ceux-ci un peu de solidité et augmenter leur durée. Mais, hélas ! en 1888, nouveau renvoi, et... pages blanches dans le registre des procès-verbaux jusqu'en 1892.

Le 18 septembre de cette année-là, une expertise constata l'état de délabrement du bâtiment. On s'assura de visu que celui-ci exigeait un coût de réparations beaucoup plus élevé qu'on ne supposait. Puis, de nouveau, deux années d'inaction et de silence. Trois hivers passent sur le stand, qui menaçait ruine. Enfin l'hiver de 1894-1895, qui fut abondamment neigeux, fit cesser toutes les incertitudes. Ce qui restait du stand s'effondra sous le poids de la neige ; et le 28 juillet 1895, le Comité s'étant de nouveau réuni, mit en vente, au plus offrant, les restes du stand et du matériel de la Société. Les conditions les plus favorables furent offertes par les actionnaires de l'Asile. On les accepta sous quelques réserves, et les pauvres débris matériels d'une institution

qui avait eu, comme toutes choses, sa période d'épanouissement et d'éclat, furent cédés *pour la somme de cent francs*.

La Société resta constituée jusqu'au 28 mai 1898, date d'une séance, où l'assemblée générale, réduite à son Comité, siégea conjointement avec les actionnaires de l'Asile. Ce Comité, où se trouvaient MM. Henri Decollogny, président, Pittet-Jotterand, Jules Burnier, Ami Meylan et Eugène Golay, secrétaire-caissier, fit, au nom de la Société, aux actionnaires de l'Asile, abandon gratuit de tout son avoir, consistant :

1° En une somme de *cent francs*, représentant la vente du matériel;

2° Une coupe en argent;

3° Un canon;

4° Une armoire double;

5° Un compas à échantillonner;

6° Ciblerie, pupitres de secrétaires, bancs et débris;

7° Crousilles, décorations, brassards, jetons, etc.

Ce don, sorte de testament de la Société, se faisait aux conditions suivantes :

a) La coupe, les jetons de tir et reliques pouvant servir de souvenirs seront conservés et placés en vue, dans une vitrine de la salle publique de l'étage, à l'Asile.

b) La Société immobilière créera, avec l'argent disponible, une œuvre spéciale, ou acquerra un objet d'art ou d'utilité, rappelant par une inscription la Société de tir du Marchairuz.

La rédaction de la présente notice nous a été singulièrement facilitée par la complaisance de M. Hector Golay, du Brassus, lequel, pour nous éviter une consultation des documents faite sur place, a bien voulu nous communiquer les renseignements qu'il avait lui-même recueillis à bonne source, c'est-à-dire dans ses souvenirs et dans les archives

de la Société. Nous adressons tous nos remerciements à cet ancien fonctionnaire, dont les notes, rédigées souvent dans un style coloré et savoureux, ont été parfois rendues sans changement, dans le court historique que nous venons de donner.

Ernest LUGRIN.

PETITE CHRONIQUE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* a eu sa réunion d'automne les 22 et 23 octobre, dans le Jura bernois où elle a été reçue avec plaisir et cordialité par la Société jurassienne d'émulation. Le 22 octobre fut consacré à la visite du vieux bourg de Saint-Ursanne et de sa remarquable collégiale. Le soir, à Porrentruy, après le souper, M. le professeur Zobrist, président de la Société d'émulation, fit une intéressante conférence sur le vieux Porrentruy et ses constructions. Le 23 octobre, il y eut une assemblée générale au cours de laquelle on entendit des communications de M. A. de Molin, président de la Société, sur les fouilles et les trouvailles faites au cimetière de Saint-Sulpice; de M. Maxime Reymond sur le Décanat de Saint-Imier et les droits de l'évêque de Lausanne dans cette contrée, et de M. l'abbé Marius Besson sur les origines du diocèse de Bâle.

La journée fut ensuite consacrée à la visite de la ville de Porrentruy et de son château, au dîner à la fin duquel d'aimables paroles furent prononcées, et au retour sur les bords du Léman.
